



CRIFM/DG n° 0003036

Fès, Le 16 Dec 2022

Décision n°12/2022/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) Chef de Projet Expert rattaché à la Division « Réception et Analyse des Projets d'Investissement » du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),
- Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,
- Vu la circulaire N° 7/2013 du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé et modifié par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2022, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration,
- Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,
- Vu le manuel managérial du CRI Fès-Meknès et les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2022, pour le recrutement d'un Chef de Projet Expert rattaché à la Division « Réception et Analyse des Projets d'Investissement » du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.



166

Article 02 : Responsabilités

Les principales responsabilités du Chef de Projet Expert seront à :

- Assurer l'analyse des demandes des investisseurs et de leurs projets d'investissement ;
- Mettre en place des conditions nécessaires permettant l'accompagnement des entrepreneurs et investisseurs afin de faciliter leurs démarches ;
- Assurer le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur jusqu'à son aboutissement ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire aboutir les projets d'investissements ;
- Examiner les aspects fonciers et urbanistiques des demandes d'investisseurs, par rapport aux missions et prérogatives du CRI et à la réglementation en vigueur ;
- Assurer le suivi des projets d'investissement dans leurs aspects fonciers et urbanistiques ;
- Assurer le suivi des études foncières initiées par le centre ;
- Participer à l'alimentation du reporting d'activité de la division et l'analyse des indicateurs de performance.

Article 03 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou contractuel
- Lieu d'affectation : Ville de Meknès

Article 04 : Conditions du recrutement

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur topographe, architecte ou spécialités similaires.
- Expérience exigée : 7 ans minimum dans un poste similaire.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 05 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, du diplôme,
- Une copie certifiée conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la CIN (recto-verso),

166

Le dossier de candidature doit parvenir au CRI Fès-Meknès par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le ~~31 Dec 2022~~ **31 Dec 2022** à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 06 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 4 et 5.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

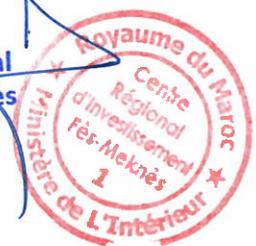
Article 07 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 08 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès
Yassine TAZI



106